

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

01/06/2018

N° E18000067 / 30

LE VICE-PRÉSIDENT  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 28/05/2018, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de VERS PONT DU GARD demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VERS PONT DU GARD ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean HODES est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la commune de VERS PONT DU GARD et à Monsieur Jean HODES.

Fait à Nîmes, le 01/06/2018

Le Vice-président délégué,



Jean-Baptiste BROSSIER